



Club Nautique de Golfe-Juan

Coupe des Iles – 3 octobre 2010
Baie de Golfe Juan – Juan les Pins
Organisée par le Club Nautique de Golfe Juan

Annexe aux Instructions de course type
« Habitables » 2009 – 2012

- 1.3** Les voiliers porteront, tant qu'ils seront en course, le pavillon HN correspondant à leur classe
- 2** Emplacement du tableau officiel : dans l'entrée du club house
- 4.1** Emplacement du mât de pavillon à terre : devant le club house.
- 4.3** Lorsque le pavillon Y est envoyé à terre, la règle 40 s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre 4 des RCV.
- 5.1** Programme du 3 octobre 2010 : une ou plusieurs manches pourront être courues, 1^{er} signal d'avertissement à 10h55
- 5.2** Heure limite pour le 1^{er} signal d'avertissement : 14h00
- 6** Pavillon de série :
- Flamme 1 : Classes HN B, C.
 - Flamme 2 : Classes HN D
 - Flamme 3 : Classes HN E, F, R3, R4
 - Flamme 4 : Classes HN R1, R2, L
 - Flamme 7 : Multicoques
- 7** Zone de course : baie de Golfe Juan
- 8.1** Description des parcours :
- Parcours côtier (voir annexe parcours côtiers)
- Le numéro de parcours sera affiché à l'arrière du bateau Comité de course.
- 9** Marques :
- De départ : bouée cylindrique rouge
 - De parcours : bouées cylindriques jaunes
 - D'arrivée : bouée bouteille de lait
- 11.2** Les extrémités de la ligne de départ sont déterminées par le mât du bateau comité portant le pavillon orange et la marque de départ.
- 11.3** La ligne d'arrivée est matérialisée par le mât du bateau comité et la bouée d'arrivée.



Club Nautique de Golfe-Juan

11.4 Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26 des RCV.

Signal	Pavillon et signal sonore	Minutes avant le départ
Avertissement	Pavillon de classe ; un signal sonore	5
Préparatoire	Pavillon P, I, Z, Z avec I, ou noir ; un signal sonore	4
Une minute	Amenée du pavillon préparatoire ; un long signal sonore	1
Départ	Amenée du pavillon de classe ; un signal sonore	0

14.2 Pénalité de remplacement pour infraction aux règles du Chapitre 2 : règle 44.2 des RCV - Pénalité de rotation (720°).

16.1 Heure limite pour finir la course : 17h00

17.3 Le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.
1 course est nécessaire pour valider l'épreuve.

17.4 Système choisi pour le calcul du temps compensé : temps sur distance sans application du CVL.

18.3 Canal de vacation radio : 8

20.1 Jauge : les concurrents devront présenter à l'inscription et au plus tard avant l'heure limite de réclamation un certificat de jauge HN valide

20.2 Heure limite d'affichage des coefficients HN : 9h00

25 Proclamation des résultats : 18h30

Composition du corps arbitral

Président du Comité de course : Gérard Gastaud

Président du Jury : Didier Sapanel